

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE TUTELLE

UN LIBRARY

JUL 26 1980



Distr.
GENERALE

T/PET.10/170
18 juillet 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

~~PETITION EMANANT DE M. ET Mme JOHN FALLDING~~ AU SUJET DU TERRITOIRE SOUS
TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du règlement
intérieur du Conseil de tutelle)

69 Cobran Road
Cheltenham, NSW, 2119
Australie

25 juin 1980

Conseil de tutelle de l'Organisation
des Nations Unies,
New York, N.Y.

Monsieur/Madame,

La lettre ci-dessous a été envoyée à des fonctionnaires et personnalités s'occupant des îles Palaos (îles Carolines). Nous pensons qu'il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies de protéger les droits du peuple des Palaos. Nous espérons que vous faites tout ce qui est en votre pouvoir pour lui apporter votre soutien.

"C'est avec une profonde inquiétude que nous prenons connaissance des plans de votre gouvernement au sujet des îles Palaos, partie des îles Carolines.

D'après les renseignements que nous possédons, la majorité des habitants des Palaos a, par 92 p. 100 des voix, ratifié sa constitution le 9 juillet 1979. Celle-ci prévoyait : a) l'interdiction d'entreposer aux Palaos des armes nucléaires; b) l'interdiction d'y accumuler des déchets nucléaires et des armes neurtrières; ainsi que c) des contrôles rigoureux sur l'acquisition de terres pour des bases militaires. Durant la convention, les Etats-Unis d'Amérique ont fait proposition à ces dispositions. Par la suite, la Législature a créé une commission chargée de rédiger une constitution révisée, dans laquelle les clauses condamnant le nucléaire étaient supprimées.

Lors d'un référendum, la deuxième constitution ainsi modifiée a été rejetée par 69 p. 100 des voix. Nous avons appris qu'un nouveau référendum sur la constitution originale condamnant le nucléaire doit se tenir le 9 juillet 1980, et nous vous prions instamment d'honorer, de respecter, de n'influencer en aucune façon les vœux du peuple des Palaos et de ne l'obliger en aucune manière à suivre les plans des Etats-Unis. Conformément à leur propre Constitution, les Etats-Unis appuient la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, laquelle s'applique également aux petits Etats qui, évidemment, sont politiquement et financièrement, moins puissants. Nous comprenons qu'il serait très utile pour les Etats-Unis d'avoir une base aux Palaos dès que ces îles deviendront indépendantes, mais parvenir à ce but en recourant à des pressions serait indigne des principes prônés par les Etats-Unis. C'est pourquoi nous vous prions instamment, en vous exprimant notre vive inquiétude, d'accepter les décisions du peuple des Palaos qui a montré jusqu'à présent qu'il ne veut pas voir son pays transformé en décharge de déchets atomiques, non plus qu'en une base d'armes nucléaires. Les Etats-Unis disposent certainement de tout l'espace voulu dans les limites de leur propre territoire s'ils considèrent sans danger les déchets et les armes nucléaires.

Nous vous supplions de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour appuyer les désirs du peuple des Palaos.

Veuillez agréer, Monsieur/Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signé) John et Vreui FALLDING"

Copies à :

Département de l'intérieur, Gouvernement des Etats-Unis, Washington, D.C.
M. Adrian P. Winkel, Haut Commissaire du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, Saipan, Iles Mariannes
M. l'ambassadeur Peter R. Rosenblatt, Office of Micronesian Status Negotiations, Washington, D.C.
M. Tosiwo Nakamura, Législature des Palaos, Iles Palaos, 96940
M. Kim Be Batcheller, Administrateur de district a.i., Koro Palace, Iles Carolines occidentales, 96940
M. Philip Burton, Congrès des Etats-Unis, Washington, D.C.